



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Date : 13 décembre 2024

Présents :

M. Alex ALLARD SAINT-ALBIN (visio)
M. Jean-François BERNARD (visio)
M. David BELFAN
M. Jeffrey BERNUS
M. Régis DELANNOY
M. Francis DEKNUYDT (visio)
M. Maël DEWYNTER (visio)
Mme Mélanie HERTEMAN
M. Stéphane JEREMIE
M. Jean-Philippe MARECHAL (visio)
M. Rémi PICARD
M. Daniel PINELLI
M. Alain Christophe POMPIERE
Mme Adeline POUGET CUVELIER
M. Patrick QUENEHERVE
M. Guillaume VISCARDI
Mme. Olivia URITY
M. Guillaume TOLLU

M. Evick MESTRE (DAAF)
Mme Françoise NEGOUAI (CTM)
M. Bruno LAZZARINI (DEAL)
M. Stéphan LERIDER (DEAL)

Excusés :

M. Thomas BAUDRY
M. César DELNATTE (mandat donné à Mélanie HERTEMAN)
Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONO (mandat donné à Jean-François BERNARD)
M. Pascal SAFFACHE
Mme MAUVOIS-MENCE Cindy (CTM)

Absents :

M. Jean-Raphaël GROS -DESORMEAUX.
M. Jean-Valéry MARC
M. JOSEPH Philippe
M. Guillaume LALUBIE
Mme Emma MODESTIN

Le quorum est atteint : 18 membres présents (sur 24 membres) et 2 procurations (valides).

La séance débute à 9h30

Ordre du jour :

- 1 - Validation du compte-rendu du 29/10/2024
- 2 - Gestion des forêts en Martinique (DAAF)
- 3 - Gestion et suivi des sargasses (intervention reportée)
- 3 - Constitution de groupes de travail (sujet reporté)
- 4 - Rappel de l'autosaisine et propositions de sujet
- 5 - Calendrier prévisionnel des plénières 2025
- 6 - Sujets à venir et positionnement de rapporteurs (sujet reporté)
- 7 - Point(s) divers

1) Validation du compte-rendu du 29/10/2024

Mme Mélanie HERTEMAN ouvre la séance et explique le retard du lancement de la séance du fait d'accidents sur la route.

Mélanie HERTEMAN fait un point récapitulatif sur le déroulement de l'ordre du jour et propose de mettre le compte-rendu à la validation des membres.

Stéphan LERIDER, précise que le compte-rendu avait déjà été amendé par les remarques de Mélanie HERTEMAN et d'Alex ALLARD SAINT-ALBIN.

M. Alain Christophe POMPIERE souhaite que soit précisé dans son intervention sur la loi industrie verte, le fait que les délais de réponse pour les avis sont considérablement réduits. Concernant le point chiroptère, M. Alain Christophe POMPIERE souhaite que le principe ERC soit pleinement appliqué, c'est à dire ne pas aller systématiquement à la destruction du gîte, puis compenser.

M. David BELFAN appuie en ce sens et complète avec la nécessité de mettre en place un suivi du gîte déplacé.

Ayant travaillé dans son cadre professionnel sur ce dossier, M. Daniel PINELLI précise qu'il a été rajouté un suivi dans l'autorisation environnementale.

M. Maël DEWYNTER fait remarquer qu'il n'est pas dans la liste des excusés et M. Guillaume TOLLU demande à être rajouté à la liste des présents.

M. Maël DEWYNTER, M. Jean-François BERNARD (et Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONO par mandat), n'ayant pas été présents à cette plénière, préfèrent s'abstenir.

Le compte-rendu du 13 décembre 2024 est validé, sous réserve que les demandes de modifications soient prises en compte

2) Gestion des forêts en Martinique

M. Evick MESTRE de la DAAF débute son exposé en présentant la DAAF et en communiquant quelques chiffres clés des forêts en Martinique :

- Calcul de 58 000 hectares de forêts, dont environ deux tiers en forêts privées.
- La définition d'une forêt repose sur une surface minimale de 5 000 m² (soit 0,5 hectare)

Objectifs de la DAAF :

- Atteindre une production durable de 10 000 m³ par an,
- Dynamiser les professionnels du secteur et promouvoir la formation forestière.

M. Evick MESTRE poursuit par la présentation du Schéma régional de gestion silvicole (SRGS) et plans simples de gestion.

Le SRGS destiné à encadrer la gestion forestière à l'échelle régionale :

- Les objectifs incluent la prise en compte des enjeux économiques, environnementaux et patrimoniaux.

Points chiffrés clés :

- Environ 250 propriétaires possédant entre 20 et 300 hectares de forêt, totalisant près de 14 000 hectares.
- 5 plans simples de gestion ont été agréés sur un total d'environ 570 hectares (dont 380 hectares en libre évolution).
- 16 codes de bonnes pratiques silvicoles (CBPS) signés pour 99 hectares.

—

M. Jean-François BERNARD souhaite attirer l'attention des membres, ainsi que de M. Evrick MESTRE sur l'utilisation du terme valorisation, qui dans le contexte du SRPG sous-entend de l'exploitation et dans le cadre de ce conseil scientifique correspond à de la conservation.

M. Evick MESTRE reconnaît qu'en termes de vocabulaire, on peut s'y tromper. Il informe néanmoins, qu'il existe des SRPG qui consistent à la préservation, donc aucune exploitation envisagée.

Au vu du contexte de réchauffement climatique et de la recrudescence des feux de forêts dans le monde, M. Alex ALLARD SAINT-ALBIN interroge M. MESTRE sur les moyens de lutte mis en œuvre contre le risque incendie qui pèse sur notre territoire.

M. Evick MESTRE informe les membres qu'un plan de prévention des risques incendies est en cours de réflexion. Ce plan est piloté par l'ONF en collaboration avec la DAAF (en partenariat avec le SDIS, Météo France).

M. Evick MESTRE échange avec les membres sur les moyens pour renforcer la prévention (déserte/traces dans les forêts,...) et la lutte contre les incendies (hélicoptère équipé type

canadair,...).

M. Jean-François BERNARD souhaite revenir sur le sujet des plans de gestion et souligne la nécessité de mettre en place un bilan environnemental en amont des SRGS et veiller à ce qu'il y ait une cohérence avec le classement UNESCO.

M. Evick MESTRE profite de cette remarque pour passer au point suivant portant sur l'intégration des enjeux environnementaux pris en compte dans les SRGS.

Il présente en quoi consiste un SRGS et notamment l'intégration dans ces plans de gestion d'enjeux environnementaux et de codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Afin d'avoir un schéma régional sylvicole en adéquation avec le territoire et ses enjeux environnementaux, plusieurs études sont en cours, notamment menées par un bureau d'études (appuyé par des experts : CIMAP4, anciens ingénieurs de l'ONF,...).

Les membres du CSRPN insistent sur le fait qu'il faille systématiquement un inventaire forestier avant toute intervention quel que soit le type de gestion.

Il considère également que la notion de peuplement ne correspond pas à notre territoire contrairement à ce qui existe en hexagone (forêt en grande partie plantée).

M. Evick MESTRE évoque le fait que l'on ne puisse pas imposer à un propriétaire foncier un inventaire. Néanmoins, le propriétaire est censé s'informer sur la zone qu'il souhaite valoriser, notamment par le biais de bases de données existantes (MadiFlora, MadiNati), afin d'identifier la présence d'une espèce protégée.

Mme Mélanie HERTEMAN, suggère que des zones déjà identifiées et connues pour leur richesse (Znieff, les grands corridors écologiques, les zones des mornes,...) soient écartées de toute valorisation possible.

M. Guillaume VISCARDI souligne les limites des informations disponibles à ce jour dans les bases de données publiques, fait qu'à ce jour il y ait très peu d'inventaires réalisés sur les propriétés privées. Il estime qu'il serait impératif que les inventaires soient faits au même titre qu'un projet d'aménagement.

M. Evick MESTRE poursuit son intervention en précisant la procédure de validation du SRGS (environ 2 ans) :

- Projets d'intégration des enjeux environnementaux dans le SRGS à partir de 2025.
- Mise en place d'une évaluation environnementale par le cabinet MTDA et consultations auprès de la commission environnementale.
- Le processus aboutira à un arrêté ministériel prévu pour le premier trimestre de 2028.

M. Rémi PICARD souhaite savoir l'état d'avancement du SRGS dans les autres OM.

M. Evick MESTRE mentionne la signature du SRGS de la Réunion, mais qui possède un contexte très différent (très peu de propriétaires privés, beaucoup de forêts plantées, 2/3 du territoire en Parc National).

M. Stéphane JEREMIE souhaite savoir ce qui est attendu du CSRPN suite à cette présentation.

Mme Mélanie HERTEMAN rappelle que cette présentation est à titre informatif et que la procédure de validation du SRGS décrite par M. Evick MESTRE, relève du code forestier, donc ne sera pas soumise à un avis du CSRPN. Elle précise néanmoins, qu'il est possible que le conseil s'auto-saisisse sur le sujet.

M. Stéphane LERIDER recommande que cette auto-saisine se cale sur le délai de procédure du SRGS, afin que l'avis émis soit pris en considération dans le cadre d'une consultation publique.

M. Evick MESTRE, préconise une transmission d'avis avant fin juin, période de transmission du projet d'SRGS au Ministère.

M. Alain Christophe POMPIERE est favorable à l'auto-saisine, mais souhaite que le volet social soit pris en considération et tient à rappeler les faits historiques qui ont conduit au contexte actuel des forêts martiniquaises.

Mme Mélanie HERTEMAN rappelle que la mission première du CSRPN a pour but la préservation du patrimoine naturel, ce qui n'empêche pas de prendre en compte le volet social de manière secondaire.

Mme Mélanie HERTEMAN met au vote l'auto-saisine du CSRPN sur le sujet du SRGS.

Les membres sont favorables à l'unanimité pour la rédaction d'un avis dans le cadre d'une auto-saisine.

Mme Mélanie HERTEMAN se propose de faire un courriel dans lequel elle fera un appel à volontaires du/des rapporteurs pour travailler sur le sujet et demandera également aux membres de faire parvenir leur argumentaire.

3) Rappel de l'auto-saisine et propositions de sujet

Mme Mélanie HERTEMAN et M. Stéphan LERIDER poursuivent la séance en faisant un rappel sur les règlements d'auto-saisine (Cf règlement intérieur du CSRPN).

Rappel du principe d'auto-saisine :

- Permet aux membres de produire des avis écrits, documentés et référencés sur divers sujets.
- Objectif de stimuler la réflexion sur la gestion des forêts, la préservation de la biodiversité et l'impact des activités (ex. exploitation des forêts privées, gestion des chats errants et projets d'infrastructures).

Sujets déjà évoqués dans le cadre d'auto-saisines :

- Impact des chats errants en milieu naturel (intervention de M. Marcel BOURGADE)
- Projet de centrale photovoltaïque sur la coulée blanche, flanc de la montagne Pelée, avec des préoccupations patrimoniales (classement UNESCO) et écologiques.

M. Jeffrey BERNUS a souhaité alerter les membres du CSRPN sur un projet de relargage de sargasses en eau profonde, qui représente un risque de perturbation sur la biodiversité profonde (très peu connu) dans la Caraïbe. Par principe de précaution et le manque de recul sur ce type de relargage, il suggère d'avoir une présentation de la DM (pilote sur le sujet) et en fonction des échanges s'engager sur une auto-saisine.

Mme Mélanie HERTEMAN rappelle que la demande d'intervention faite à la DM allait en ce sens. La DM est favorable à cette intervention, mais n'est pas en mesure de présenter les résultats de l'étude d'impact qui est actuellement en cours.

Mme Adeline POUGET CUVELIER fait part de son interrogation concernant la position du CSRPN sur des DEP qui relèvent du CNPN. Elle fait référence au dossier de DEP tortue marine (par Damien CHEVALLIER pour déroger à la protection des tortues marines -luth, verte et imbriquée) transmis pour information aux membres du CSRPN, avec la possibilité d'une auto-saisine.

Mme Mélanie HERTEMAN (également membre du CNPN) explique que le CNPN, quand bien même se situe à une échelle nationale, est preneur et quelquefois demandeur d'un avis territorial.

M. Stéphan LERIDER précise que depuis la réforme des CNPN et CSRPN, la DEAL a souhaité que les membres du CSRPN aient une visibilité sur les dossiers relevant du CNPN et avoir également leur mot à dire s'ils le souhaitent (dans le cadre d'une auto-saisine).

Après de longs échanges sur la DEP Tortue marine, Mme Mélanie HERTEMAN propose aux membres de s'auto-saisir et met la proposition au vote :

La majorité s'est prononcée en faveur, avec 2 abstentions (M. Patrick QUENEHERVE et M. Rémi PICARD).

4) Calendrier des prochaines réunions

- **28 mars** : Première réunion plénière du premier semestre.
- **10 juin** : Réunion (avec présence de membres du milieu marin).
- **20 octobre** : Réunion plénière prévue.
- Réunion supplémentaire en décembre, avant les vacances.

6) Point divers

- **Zones humides :**

- Débat sur la modification des critères de qualification (passage d'un "OU" à un "ET"), risquant de réduire la désignation des zones humides.
- Critique de la réforme en cours motivée par des impératifs économiques.

Mme Mélanie HERTEMAN lève la séance à 12h30.



La Présidente du CSRPN
Mélanie HERTEMAN